

Harcèlement sexuel en milieu de travail



Date : 19 juin 2026 Heure : 10h30 – 12h 00

Avec Mr. Regis Ntwari



SOMMAIRE

- 90 minutes au total (présentation avec questions-réponses).
- Ce webinaire contient des renseignements qui vous permettront de :
 - reconnaître les différentes formes de harcèlement sexuel au travail ;
 - mieux comprendre les responsabilités de l'employeur ;
 - en apprendre davantage sur les procédures de signalement des cas de harcèlement sexuel en milieu de travail ;
 - découvrir les moyens d'accompagner les victimes et les ressources disponibles pour les aider.

Les informations sont à jour à la date d'aujourd'hui, le 19 juin 2026.

POINTS À PRENDRE EN COMPTE



Communication

Veillez poser vos questions dans le clavardage ou utiliser l'outil Question/Réponse (l'icône est en bas de votre écran).



Conférencier

Le conférencier sera à l'écran lors de la présentation et pour les questions/réponses.



Enregistrement

L'enregistrement de cet atelier sera disponible sur notre site cleoconnect.ca après l'événement. Le lien d'accès sera envoyé par courriel aux personnes inscrites.



Évaluation

Nous vous invitons à remplir l'évaluation de l'atelier :
« Harcèlement sexuel en milieu de travail »

CONFÉRENCIER

- Régis Ntwari est juriste, diplômé de la Faculté de common law de l'Université d'Ottawa, et passionné par la justice sociale et la défense des droits humains.
- Dans le cadre de ses fonctions de chargé de projet sur le harcèlement sexuel en milieu de travail (HSMT) à la Clinique juridique francophone d'Ottawa (CJFO), il est responsable de la sensibilisation et de la lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE ANCESTRAL

- Nous reconnaissons que nos bureaux se situent sur le territoire non cédé de la Nation algonquine anishinaabé
- En tant qu'alliés des premières Nations, Métis et Inuits, nous les remercions d'avoir été les gardiennes et gardiens du territoire où nous avons le privilège de vivre, de travailler et de nous épanouir.



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE**
CSCVANIER

CLINIQUE JURIDIQUE FRANCOPHONE D'OTTAWA

Mandat :

- Services aux résidents francophones d'Ottawa à faible revenu.
- Domaines juridiques couverts:
 - Immigration
 - Logement
 - Prestations sociales
 - services de notariat (copies conformes, déclarations solennelles, procurations , etc.)
- Conseils sommaires pour tous
- Représentation, selon l'admissibilité
- Information juridique et référence
- Éducation juridique.



Projet Harcèlement sexuel en milieu de travail

- Financé par le ministère de la Justice du Canada.
- Projet exécuté avec la collaboration d'autres cliniques juridiques en Ontario. Notre Clinique juridique dessert la communauté francophone d'Ottawa.
- Le projet vise à lutter contre le harcèlement sexuel au travail.
- Le projet vise à atteindre ces objectifs par le biais :
 - ❖ séances d'informations juridiques ou d'éducatons juridiques
 - ❖ Conseils juridiques pour les victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail (offert par nos partenaires)

Sondage des besoins:

- Français : <https://questionnaire.simplesurvey.com/f/r/xHx6IULY?lang=FR>



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Activités de déboulannage

Ce sont surtout les gestionnaires et les superviseurs qui commettent des actes de harcèlement sexuel.

Vrai

faux

Activités de déboulannage

Le harcèlement en dehors du travail peut aussi être considéré comme du harcèlement sexuel.

- Vrai
- Faux



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Activités de déboulannage

Avant de porter plainte, il faut dire à la personne qui nous harcèle que son comportement nous rend mal à l'aise.

Vrai

Faux



Activités de déboulannage

Le harcèlement en dehors du travail peut aussi être considéré comme du harcèlement sexuel en milieu de travail.

- Vrai
- Faux

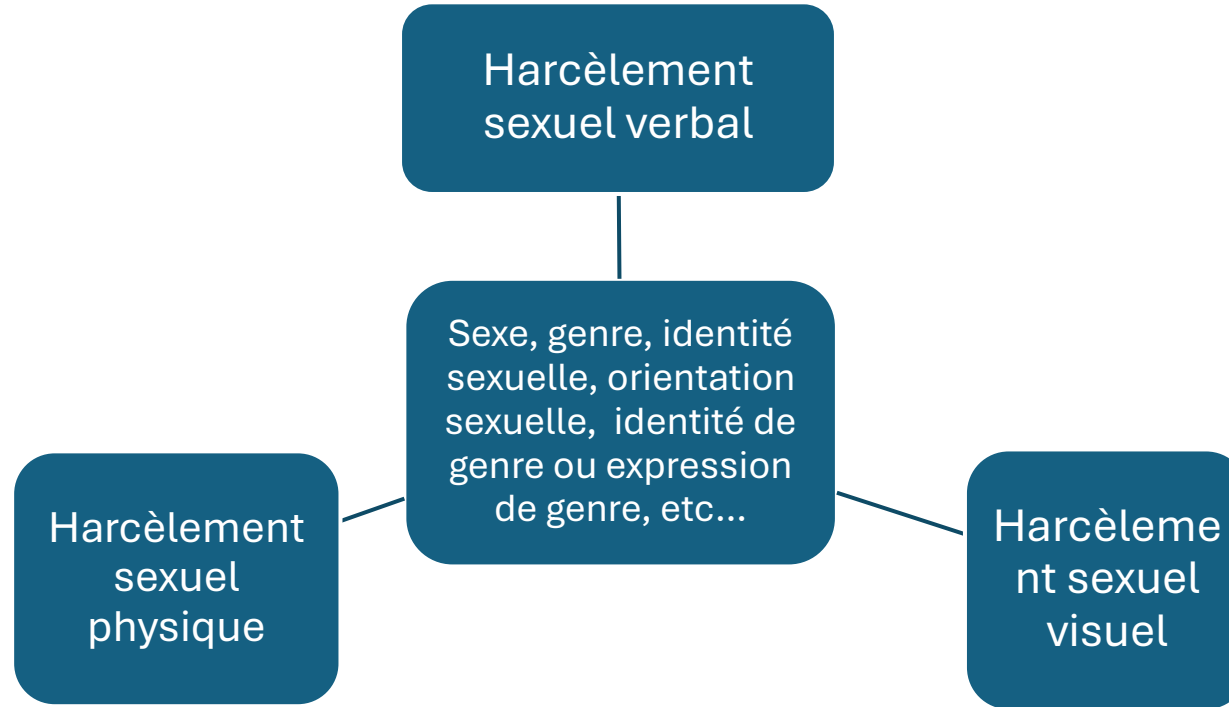


CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

DIFFÉRENTES FORMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Harcèlement sexuel verbal

- ❑ Commentaires sexuels sur le corps ou l'apparence d'une personne
⇒ Exemple : « Dans cet habit, tu es vraiment sexy »
- ❑ Lancer des blagues sexuelles insistantes malgré la réticence de l'autre
⇒ Exemple : plaisanterie à caractère sexuel pendant une réunion d'équipe
- ❑ Poser des questions sur la vie sexuelle d'une collègue ou d'un collègue
⇒ Exemple : « Alors, tu couches avec quelqu'un en ce moment ? »
- ❑ Faire des avances insistantes après un refus
⇒ Exemple : solliciter plusieurs fois un rendez-vous malgré un refus.
- ❑ Faire des commentaires suggestifs ou ambiguës
⇒ Exemple : « Si tu veux une promotion, tu sais quoi faire... »



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Harcèlement sexuel physique

- Contacts physiques sans consentement
- Poser ta main sur ses jambes, la taille ou les épaules de façon inconfortable;
- Faire des câlins, massages ou rapprochements physiques non désirés.
- Se coller volontairement à quelqu'un.
- Attraper la main d'une personne malgré son refus.
- Forcer une personne à s'asseoir sur tes genoux
- Agression sexuelle ou tentative d'agression sexuelle.



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Harcèlement sexuel visuel

- Montrer des images, vidéos ou dessins à caractère sexuel sans consentement.
- Afficher des posters, photos ou écrans avec des images à caractère sexuel au travail
- Poser des gestes sexuels avec les mains ou le corps.
- Regarder quelqu'un de manière insistante ou sexuelle (« déshabiller du regard »).
- Envoyer ou partager des photos sexuelles non sollicitées par téléphone ou réseaux sociaux.
- Exposer volontairement les parties intimes du corps



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Groupes vulnérables

- Les femmes, particulièrement les jeunes femmes
- Les personnes LGBTQ+
- Les personnes autochtones et les personnes racisées
- Les personnes immigrantes ou nouvellement arrivées
- Les travailleurs et travailleuses temporaires ou avec n statut d'immigration précaires
- Les stagiaires et étudiants
- Les personnes ayant un handicap
- Les employés occupant des postes avec forte clientèle (restauration, hôtellerie, vente, soins, etc.)
- Les employés dans des endroits a consommation d'alcool lors des activités professionnelles



shutterstock.com · 2492441551



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

| Milieu saint | Conduite inacceptable | Conduite criminelle |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dignité et respect ▪ Ordre et discipline ▪ Normes éthiques ▪ Responsabilisation ▪ Environnement sûr et bienveillant | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos déplacés à caractère sexuel ▪ Avances sexuelles non désirées ▪ Pression en vue d'une relation sexuelle ▪ Commentaires sexistes ou dénigrants ▪ Usage inapproprié des médias sociaux, de messages texte ou d'images explicites non consentuelles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agressions sexuelle ▪ Exhibitionnisme (exposition des organes génitaux) ▪ Pornographie juvénile ▪ Harcèlement criminel ou menaces ▪ Exploitation sexuelle ▪ Contacts sexuels ▪ Diffusion d'images intimes sans consentement |



Fondements juridiques

Loi sur la santé et la sécurité au travail

« **harcèlement au travail** » s'entend :

- du fait pour une personne d'adopter, **pour des raisons fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle**, une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur dans un lieu de travail ,..., lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns;
- du fait pour une personne de faire des sollicitations ou des avances sexuelles **alors qu'elle est en mesure d'accorder au travailleur ou de lui refuser un avantage ou une promotion** et qu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces sollicitations ou ces avances sont importunes (une personne d'autorité)



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Fondements juridiques

Code Ontarien des droits de la personne

- Tout employé a le droit d'être à l'abri de tout harcèlement au travail par son employeur ou le mandataire de celui-ci ou un autre employé pour des raisons fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle.

Loi canadienne sur les droits de la personne

- le harcèlement sexuel est réputé être un harcèlement fondé sur un motif de distinction illicite

Responsabilité de l'employeur

L'employeur a l'obligation de :

- prévenir en mettant en place une politique claire sur le harcèlement sexuel en milieu de travail
- Former le personnel sur les comportements inappropriés et les recours disponibles
- Enquêter à la suite d'une plainte
- Communiquer les conclusions de l'enquête
- Protéger la vie privée des participants à l'enquête



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Protection de l'employé – Qui?

- Employés à temps plein
- Employés à temps partiel
- Stagiaires
- Bénévoles



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Protection de l'employé – Quand ?

- du travail en personne au travail virtuel
- des activités sociales;
- des voyages de travail
- des formations en dehors du bureau,
- Pendant le processus d'embauche
- Pendant le processus disciplinaire, etc...



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Dénoncer les actes de harcèlement sexuel au travail

- Documenter les incidents
- Consulter les politiques de votre employeur
- Signaler la situation à l'employeur
- Déposer une plainte externe si nécessaire
- Contacter la police

Dénoncer à l'interne

- Signaler au superviseur, aux ressources humaines ou à la personne désignée responsable à recevoir les plaintes dans la politique interne;
- Collègue ou personne de soutien;
- Auteur du harcèlement;



Avis

| Pour | contre |
|--|--|
| <p>les représailles sont illégales</p> <p>... le signalement est un incitatif pour les autres</p> <p>... l'employeur a une obligation légale d'enquêter</p> <p>... le signalement demeure confidentiel selon la loi</p> <p>Sentiment positif et possibilité que la situation s'améliore!</p> | <p>Représailles possibles de l'employeur ou des collègues mais..</p> <p>Risque que le climat de travail s'envenime mais...</p> <p>Risque l'employeur ne prenne pas la plainte au sérieux mais...</p> <p>Problème d'atteinte à la vie privée dans les milieux de travail et communautés de petite taille mais</p> |



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Dénoncer à l'externe

- Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
- Infocentre de santé et sécurité au travail (Ministère du travail)
- La police – harcèlement criminel ou agression sexuelle
- Déposer une requête auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)
- WSIB
- Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)
- Déposer une demande à la Cour des petites créances ou Cour supérieure de justice



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Le rôle des travailleurs communautaires

- Informer la victime de ses droits
- Explorer les options
- Aider à documenter les incidents et à rassembler la preuve
- Orienter et accompagner le client vers les ressources communautaires
- Aider à faire des demandes diverses ou à remplir des formulaires
- Proposer une orientation vers un soutien émotionnel et psychologique, une planification de la sécurité
- Garder les notes sur les discussions avec le client
- Aide à déposer une plainte le cas échéant



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

HARCÈLEMENT SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSEILS JURIDIQUES

1-833-677-5146

Lundi au Vendredi

8 am- 8 pm

<https://shapeyourworkplace.ca>



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



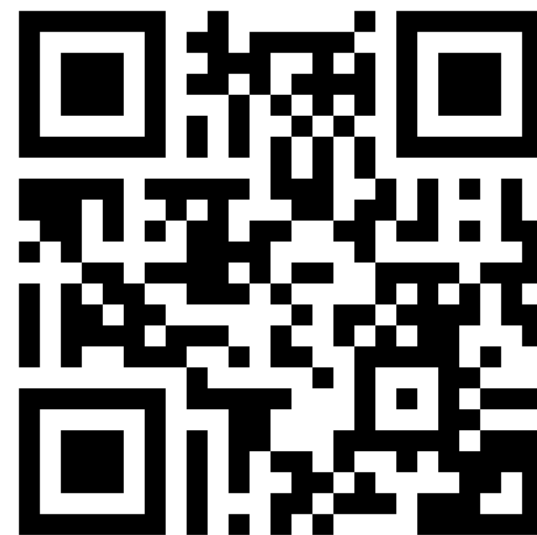
**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

POUR NOUS JOINDRE :

➤ **En ligne** : Formulaire en ligne disponible sur <https://www.cscvanier.com/cjfo> ou en scannant le code QR.

➤ **En personne** : Une station d'inscription est disponible à la réception principale du Centre des services communautaires Vanier, situé au 290, rue Dupuis

➤ **Par téléphone** : (613) 744-2892, poste 2



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
D'OTTAWA**

Ressources de CLEO

JUSTICE PAS À PAS

- [Que faire si je suis victime de harcèlement sexuel au travail?](#)
- [1. Prenez en note les incidents de harcèlement](#)
- [2. Songez à discuter avec votre employeur](#)
- [3. Apprenez ce qu'est un congédiement implicite](#)
- [4. Renseignez-vous sur les plaintes en matière de droits de la personne](#)

TROUVER DE L'AIDE - ORGANISMES EN ONTARIO

- [Human rights at work](#)



CENTRE DES
**SERVICES
COMMUNAUTAIRES**
VANIER



**CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
CSCVANIER**

Questionnaire de satisfaction

<https://fr.surveymonkey.com/r/MML5Z5N>



Merci pour votre participation



Restez connectés!
Pour joindre CLEO :
infofranco@cleo.on.ca
416-408-4420
cleo.on.ca/fr

NOS PROJETS

Justicepasapas.ca — Des renseignements détaillés sur des problèmes juridiques

Parcours guidés — Trouvez et remplissez facilement vos formulaires juridiques et recevez des instructions pour vos prochaines étapes

CLEOconnect.ca — La formation et les outils pour les personnes travaillant en intervention communautaire

Clavardage — Besoin d'une assistance et de l'information juridique? Du lundi au vendredi, 12 h - 13 h, justicepasapas.ca

Commandez des publications — Toutes les ressources sont fournies gratuitement
cleo.on.ca/fr/commandez-des-publications

 **Justice pas-à-pas**
Votre guide de droit en Ontario

 **CLEO Parcours guidés**
Remplir vos formulaires juridiques et passer à l'action

 **CLEO Connect**
Formation et outils pour les travailleurs communautaires

 **CLAVARDAGE EN DIRECT**



 **CLEO Connect**
Formation et outils pour les travailleurs communautaires

 **CLINIQUE JURIDIQUE
FRANCOPHONE
D'OTTAWA**

 **La Fondation
du droit
de l'Ontario**

 **Ministère de la Justice
Canada**



C'ÉTAIT WEBINAIRE

Harcèlement sexuel en milieu de travail



Date : 19 juin 2026 Heure : 10h30 – 12h 00

Avec Mr. Regis Ntwari

